



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

A/52/60 E/1997/6

17 janvier 1997

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cinquante-deuxième session CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL Session de fond de 1997

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

Mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au au-delà

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I.	INTRODUCTION	1 - 3	2
II.	MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA JEUNESSE D'ICI À L'AN 2000 ET AU-DELÀ	4 - 89	2
	A. Sur le plan national	4 - 76 77 - 83 84 - 89	2 15 17
III.	EXAMEN ET ÉVALUATION : PROBLÈMES ABORDÉS ET RECOMMANDATIONS	90 - 97	22
	A. Problèmes abordés	90 - 93 90 91 92 - 93	22 22 23 23
	B. Recommandations	94 - 97 94 95 96 - 97	24 24 24 24
	Annexe		
	'avancement de la réalisation du Programme d'action mo a jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà, au 31 décembr		26
97-013	73 (F) 180297 190297		/

I. INTRODUCTION

- 1. Dans sa résolution 49/154 en date du 23 décembre 1994, intitulée "Politiques et programmes intéressant les jeunes", l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations de jeunes, d'évaluer les programmes établis à la suite de l'Année internationale de la jeunesse et de lui présenter lors de sa cinquante-deuxième session un rapport à ce sujet, afin que l'application effective d'un programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà puisse être assurée. Dans sa résolution 50/81 en date du 14 décembre 1995, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 200 et au-delà.
- 2. Le présent rapport est soumis en application des résolutions susmentionnées. Il est fondé sur les réponses à un questionnaire qui avait été envoyé aux États Membres, aux organes et institutions des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant des questions relatives aux jeunes. Pour établir le présent rapport, on a utilisé d'autres éléments d'information, dont les déclarations des représentants qui ont participé à la cinquantième session de l'Assemblée générale dans une partie consacrée au dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse.
- 3. Les questions relatives à la jeunesse font aussi l'objet des programmes d'action adoptés par trois grandes conférences mondiales en 1995 : le Programme d'action de Copenhague, adopté par le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars), les Conclusions et recommandations, adoptées par le neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Le Caire, 29 avril-8 mai) et le Programme d'action de Beijing, adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix (Beijing, 1er-15 septembre).
 - II. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA JEUNESSE D'ICI À L'AN 2000 ET AU-DELÀ

A. Sur le plan national

4. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse demande instamment aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait d'élaborer et d'adopter une politique nationale intégrée qui permettrait d'étudier les questions relatives aux jeunes. Il recommande que ces mesures soient prises dans le cadre d'un processus continu de révision et d'analyse de la situation des jeunes, d'élaboration d'un programme d'action national intersectoriel axé sur des objectifs spécifiques et précis et d'évaluation systématique du progrès réalisé et des obstacles rencontrés. Il indique de plus qu'on doit mieux tenir compte des questions relatives aux jeunes dans les activités de développement en établissant des mécanismes multilatéraux aux fins de consultation, de dissémination de l'information, de coordination, de contrôle et d'évaluation. Il signale que ces activités doivent revêtir une forme intersectorielle et pluridisciplinaire et doivent prévoir la participation des départements et ministères s'occupant de la jeunesse, des organisations non gouvernementales nationales de jeunes et du

secteur privé. Le Programme d'action mondial recommande aussi de renforcer les mécanismes de coordination nationaux afin que soient formulés des politiques et programmes nationaux intégrés. Dans les pays qui ne disposent pas de mécanismes de ce genre, on incite les gouvernements à en favoriser la constitution sur une base intersectorielle et à divers niveaux.

- 5. Le tableau 1 fournit un résumé des mesures prises (voir ci-après, ainsi que l'annexe I pour des renseignements sur les pays). Les gouvernements ont appliqué la plupart d'entre elles depuis l'Année internationale de la jeunesse célébrée en 1985. On se rappellera qu'à cette occasion, près de 100 pays ont adopté pour la première fois des politiques nationales en faveur de la jeunesse et ont établi des comités nationaux de coordination. Une grande partie des nouvelles activités ont été lancées par ces mêmes comités, qui avaient, en 1985, pris l'initiative des programmes et des politiques en faveur de la jeunesse.
- 6. Le tableau 1 indique que sur un total de 185 États Membres, 144 États Membres (soit 78 %) ont formulé une politique nationale intersectorielle en faveur de la jeunesse. Deux ans plus tôt, une étude analogue sur la mise en oeuvre des Principes directeurs de l'Année internationale de la jeunesse, célébrée en 1985, indiquait que 141 États Membres (77 %) avaient adopté une telle politique. Par ailleurs, le nombre et le pourcentage d'États Membres ayant désigné un mécanisme national de coordination des questions relatives aux jeunes étaient restés constants (164 et 89 %) depuis 1994. Le principal changement avait trait au nombre d'États qui avaient mis en oeuvre un programme d'action en faveur des jeunes, lequel était passé de 54 à 73 entre 1994 et 1996 (29 à 40 %, soit une augmentation de 10 %).

Tableau 1

Résumé des mesures prises par les gouvernements pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial pour la jeunesse

Catégorie	Nombre	Pourcentage
Pays ayant formulé une politique nationale en faveur de la jeunesse		
(intersectorielle)	144	78
Pays ayant désigné un mécanisme de coordination des questions relatives aux jeunes (ministère, direction, conseil, comité, etc.)	164	89
Pays ayant mis en oeuvre un programme d'action en faveur de la jeunesse		
(services opérationnels, bénévoles)	73	40
Pays ayant pris ces trois types de mesures	58	31

7. Les sections ci-après donnent un aperçu des mesures que les gouvernements doivent prendre pour formuler une politique nationale en faveur de la jeunesse, établir un mécanisme de coordination des questions relatives aux jeunes et mettre en oeuvre un programme d'action national en faveur de la jeunesse.

1. Politique nationale en faveur de la jeunesse

AFRIQUE

- 8. Conscient que les jeunes, membres distincts de la société botswanaise, ont des caractéristiques, des problèmes, des besoins et des intérêts particuliers, le Gouvernement botswanais a formulé une politique nationale qui servira de cadre au développement des jeunes et qui propose de ménager aux jeunes gens des deux sexes toutes les possibilités de se réaliser pleinement en tant qu'individus et en tant que citoyens actifs de la société. Outre qu'elle cherche à résoudre les préoccupations et problèmes concernant directement les jeunes botswanais et définit l'orientation des programmes et services offerts par les organisations gouvernementales et non gouvernementales, cette politique démontre que le Gouvernement est résolu à trouver des stratégies qui permettent d'alléger les problèmes des jeunes.
- 9. La politique nationale du Malawi en faveur de la jeunesse vise à définir, en tant que secteur distinct de l'action des pouvoirs publics, l'identité et la condition des jeunes malawiens et à orienter les activités et programmes en faveur des jeunes suivant les intérêts divers de ces derniers. Elle est axée sur les principaux problèmes que connaissent actuellement les jeunes : chômage, accès à l'éducation, non-participation à la prise de décisions, sida et VIH, criminalité et déviance chez les jeunes, grossesses chez les adolescentes, alcoolisme et abus de drogues. Elle s'emploie aussi à faire reconnaître les droits et responsabilités des jeunes et les incite à prendre modèle sur des adultes ou des parents pouvant exercer une bonne influence.
- 10. Le Gouvernement malien a adopté une politique nationale en faveur de la jeunesse comportant six objectifs : a) renforcer les organisations de jeunes et le développement de leurs infrastructures en vue de dispenser un enseignement extrascolaire; b) créer des conditions favorables à une meilleure intégration et participation accrue des jeunes à la vie rurale; c) prévenir l'aliénation sociale des jeunes; d) promouvoir l'intégration sociale des délinquants juvéniles; e) appuyer l'intégration économique et sociale des jeunes qui risquent d'être marginalisés; f) favoriser des activités sportives pour les jeunes.
- 11. Le Mozambique a adopté une politique nationale en faveur des jeunes dont l'objectif premier est de permettre au Gouvernement et à la société civile de se pencher sur les problèmes de la jeunesse, afin que celle-ci puisse participer plus activement à l'édification du pays.
- 12. En 1996, le Gouvernement sud-africain a créé une Commission nationale de la jeunesse pour élaborer et coordonner une politique nationale en faveur de la jeunesse ainsi que divers programmes visant à mettre cette politique en oeuvre.
- 13. Le Soudan a consacré une section entière de sa stratégie nationale à la jeunesse. On y énumère les principes généraux qui régissent la promotion des activités en faveur des jeunes et on y définit cinq domaines d'action : culturel et intellectuel; esthétique, arts et littérature; sciences; sports et armée; services sociaux publics; voyages, tourisme et hôtellerie.

14. En Tunisie, la politique en faveur de la jeunesse vise à établir une complémentarité entre les trois étapes de la vie (enfance, jeunesse et vieillesse), de façon à garantir la stabilité psychologique et le respect des valeurs de la communauté.

ASIE ET PACIFIQUE

- 15. En Australie, la politique en faveur des jeunes, qui constitue l'un des volets de la politique de justice sociale adoptée par le Gouvernement, vise à venir en aide à tous les jeunes dans le domaine financier et dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la formation, du logement et de la santé. Elle s'articule autour d'un programme de formation qui permet de prendre rapidement en charge, de manière personnalisée, les jeunes qui abandonnent leurs études en cours de scolarité, de programmes d'insertion sur le marché du travail et d'une indemnité de formation à l'intention des jeunes de 15 à 17 ans sans emploi, d'un programme d'assistance financière (Austudy) à l'intention des jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études, de programmes pilotes à l'intention des jeunes sans domicile fixe ou susceptibles de se retrouver dans cette situation, et de projets pilotes spéciaux destinés à déterminer les meilleurs moyens de prévenir le suicide chez les jeunes. Elle est consignée dans un document intitulé "Politique en faveur de la jeunesse : principes et objectifs".
- 16. Au Bangladesh, la politique nationale en faveur des jeunes vise à promouvoir leurs droits, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de la participation aux activités de développement des collectivités.
- 17. En Chine, le Gouvernement a confié l'administration et la coordination des affaires concernant les jeunes à la Fédération chinoise de la jeunesse, qui bénéficie pour ce faire de son aide matérielle et de ses conseils. À ce titre, cette fédération, qui regroupe les organisations de jeunes de tout le pays, coopère bilatéralement ou multilatéralement, lorsqu'il y a lieu, avec toute administration, entité ou organisation non gouvernementale, met en oeuvre des mesures en faveur des jeunes et mène de nombreuses activités visant à leur inculquer le sens civique, à les inciter à participer à la vie politique et économique du pays et à les aider à forger leur personnalité, à accroître leurs connaissances et à développer leurs aptitudes.
- 18. En Inde, le Gouvernement a créé une Commission consultative pour les programmes nationaux en faveur des jeunes qui est présidée par le Premier Ministre et composée de ministres s'occupant d'affaires ayant un lien avec la jeunesse, de ministres provinciaux, de membres du Parlement, de représentants de partis politiques et d'organisations non gouvernementales de jeunes ainsi que de jeunes venant de milieux socio-économiques divers. Cette commission l'a aidé à revoir sa politique nationale en faveur des jeunes, qui tient désormais pleinement compte du rôle joué par les organisations non gouvernementales de jeunes dans le développement. Par ailleurs, il a favorisé la création d'organisations de jeunes, très représentatives, à l'échelle nationale. Par exemple, les centres Nehru pour la jeunesse (Nehru Yuvak Kendras) sont présents dans 500 des 522 districts que compte le pays.

- 19. En Indonésie, la politique nationale en faveur des jeunes a pour objectifs : a) de les aider à développer leur sens civique, à forger leur personnalité, à leur donner le sens de la solidarité et à favoriser leur insertion sociale; b) de leur inculquer des valeurs sociales et culturelles qui s'harmonisent avec celles des pays de l'Asie et du Pacifique; et c) de faire en sorte que le potentiel humain qu'ils représentent puisse être pleinement utilisé aux fins du développement régional. Les objectifs de la stratégie du Gouvernement en faveur des jeunes jusqu'à l'an 2000 et au-delà consistent : a) à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation qui leur est dispensée; b) à leur donner davantage de possibilités d'emploi et à réduire leur marginalisation; c) à les encourager à adopter des attitudes positives et constructives face à l'évolution de la situation mondiale et aux défis de la modernisation; et d) à les préparer à prendre en main les affaires de leur pays et celles de la région du Pacifique. Les problèmes que cette stratégie vise à résoudre concernent la population, l'éducation et la formation, le chômage, le logement, l'environnement, la sécurité sociale, la criminalité et l'abus des drogues, le sida et la participation à la vie du pays.
- 20. En République islamique d'Iran, le Gouvernement a créé un Haut Commissariat à la jeunesse qui a pour mandat de formuler et de mettre en oeuvre, en collaboration avec les services administratifs compétents et les organisations non gouvernementales de jeunes, des programmes qui répondent aux besoins courants et prioritaires des jeunes. En 1995, cet organe a élaboré et publié une "Charte éducative de la jeune génération" qui a été traduite en plusieurs langues et diffusée en 1996.
- 21. Au Japon, une Commission pour la promotion de la politique en faveur des jeunes au sein de laquelle les ministères et les organismes compétents confrontent leurs vues est en place depuis 1990. Elle a formulé des principes directeurs qui permettent au Gouvernement d'agir efficacement en prenant des mesures coordonnées dans des domaines comme l'éducation, l'emploi, la délinquance juvénile, l'épanouissement personnel et la protection familiale.
- 22. En Malaisie, un programme en faveur des jeunes qui a pour nom "Rakanmuda" est actuellement mis en oeuvre par les pouvoirs publics, le secteur privé et les organisations non gouvernementales agissant en étroite collaboration.
- 23. Aux Îles Marshall, le Gouvernement a présenté la version définitive de son projet de politique nationale en faveur des jeunes au Parlement le 17 mai 1995. La mise en oeuvre de ce projet est soumise à l'approbation de ce dernier.
- 24. Dans les États fédérés de Micronésie, une politique nationale en faveur des jeunes a été mise en place en 1994 lorsque l'Association pour le développement de la jeunesse a été créée. Elle fait entrer dans la catégorie des jeunes les personnes dont l'âge est compris entre 6 et 35 ans, mais cette fourchette varie en fonction des critères d'application des mesures prévues. La majorité électorale est fixée à 18 ans et l'âge minimum légal pour consommer de l'alcool est de 21 ans. La moitié environ des habitants ayant moins de 15 ans et 70 % environ ayant moins de 25 ans, la politique nationale en faveur des jeunes, qui vise à créer un milieu éducatif, social et économique qui permette aux jeunes de s'assumer et de mener des vies productives et socialement responsables, intéresse donc la majeure partie de la population.

- 25. À Nioué, l'Office national de planification et de développement a mis au point un plan national de développement concernant l'ensemble de la communauté nationale et donc les jeunes.
- 26. Le Pakistan a mis en place un programme d'action sociale visant à répondre aux besoins urgents de la population, et donc des jeunes, dans les domaines de l'éducation de base, des soins de santé primaires, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.
- 27. Aux Philippines, la politique nationale en faveur des jeunes, qui est fondée sur un examen critique de leur situation dans l'ensemble du pays, permet de répondre en priorité à leurs besoins et à leurs aspirations.
- 28. En République de Corée, le Gouvernement a adopté un plan global à long terme intitulé Plan de base 1992-2000 pour la jeunesse coréenne, qui a été incorporé dans les septième et huitième plans quinquennaux de développement socio-économique.
- 29. En Thaïlande, l'action des pouvoirs publics en faveur des jeunes s'inscrit dans le cadre du septième plan quinquennal pour l'enfance et la jeunesse, 1992-1996. Le Gouvernement réalise actuellement des études en vue d'élaborer les principes directeurs de son prochain plan quinquennal pour l'enfance et la jeunesse, 1997-2001.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

- 30. Le Gouvernement fédéral canadien s'est doté de toute une série de politiques et de programmes en faveur des jeunes qui lui permettent de répondre à leurs besoins en matière de santé, de protection sociale, de justice, de droits de l'homme, d'emploi et de sécurité financière. Ces politiques complètent les politiques et programmes adoptés par les gouvernements provinciaux et territoriaux dans de nombreux domaines (éducation, santé, programmes sociaux, etc.). La politique du Gouvernement fédéral en faveur de la jeunesse met de plus en plus systématiquement l'accent sur la participation directe des jeunes à la vie sociale.
- 31. En 1990, le Gouvernement tchèque a présenté un projet de loi intitulé "Orientation générale de l'action du Gouvernement en faveur de la jeune génération", qui porte sur les domaines suivants : stabilité des jeunes familles, création d'un environnement propice à l'emploi, valorisation des ressources humaines, utilisation des loisirs, appui aux associations civiques et sécurité sociale. En mars 1991, il en a présenté un autre concernant les organisations non gouvernementales qui est axé sur des programmes de promotion et de protection de la jeunesse. D'autres projets de loi concernant spécifiquement les jeunes et traitant de la prévention de l'abus des drogues, de l'intégration sociale des handicapés et de la prévention de la criminalité ont été soumis au Parlement; certains ont été adoptés, d'autres sont à l'examen.
- 32. Au Danemark, la politique nationale en faveur des jeunes porte sur des questions d'ordre juridique, politique, socio-économique et culturel et est de nature intersectorielle.

- 33. En Finlande, le Gouvernement a présenté un projet de loi sur l'emploi des jeunes (235/95) dont la section 1 indique qu'il a pour objet d'améliorer la situation de ces derniers et de créer les conditions nécessaires à leur intégration sociale. Ce projet fait obligation aux ministères d'adopter des mesures en faveur des jeunes dans le cadre de leurs programmes d'action respectifs. La coordination de ces mesures a été confiée au Ministère de l'éducation et la coopération intersectorielle est encouragée.
- 34. Au Liechtenstein, la politique nationale en faveur des jeunes trouve son fondement juridique dans la loi sur l'enfance et la jeunesse de 1979. En 1986, le Gouvernement a fait réaliser une étude approfondie qui lui a permis d'en définir les objectifs importants, à savoir : intégrer socialement les jeunes à tous les niveaux, faire en sorte qu'ils participent à la prise de décisions et éviter qu'ils ne soient marginalisés. En 1995, il a commandé pour la première fois un rapport sur la situation des enfants et des jeunes qui expose les principes directeurs de l'action à mener en leur faveur.
- 35. À Malte, la politique nationale en faveur des jeunes est en oeuvre depuis 1993. Établie par plusieurs ministères comme ceux des affaires sociales, de la santé et de l'éducation, ainsi que par le Conseil national de la jeunesse et plusieurs personnalités s'occupant des problèmes des jeunes, elle a servi de base à l'élaboration de directives à l'intention du Ministère de la jeunesse et de fonctionnaires. Elle permet au Ministère de la jeunesse, notamment, d'évaluer les progrès de l'action entreprise. Elle joue un rôle de catalyseur dans la mesure où elle incite le Gouvernement à prendre des mesures et des initiatives en faveur des jeunes.
- 36. En Roumanie, le Ministère de la jeunesse et des sports a axé sa politique en faveur des jeunes sur les trois domaines interdépendants que sont l'éducation, la participation à la vie associative et les loisirs et s'est fixé pour objectifs d'accroître la participation des jeunes à la vie économique, de développer leurs potentialités créatrices et de promouvoir un système de formation qui favorise l'interaction entre le milieu éducatif et le marché du travail.
- 37. La Fédération de Russie a adopté un décret fixant les modalités des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Ce décret prévoit la constitution d'une Commission interdépartementale et l'élaboration d'un plan d'action visant à appeler l'attention des dirigeants à tous les échelons sur les problèmes des jeunes et la nécessité de leur apporter une solution.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

- 38. Aux Bahamas, le Gouvernement vient de commencer à rédiger une politique nationale en faveur de la jeunesse. Cette initiative fait suite à la constitution, en 1992, par le Gouvernement, d'un Comité consultatif pour une politique en faveur des jeunes.
- 39. En Jamaïque, une politique nationale en faveur des jeunes a été mise en place en 1994. Elle traite de questions comme le cadre institutionnel, l'éducation et la formation, l'emploi et la démarginalisation, la santé, l'abus

des drogues, la détente et les loisirs, les valeurs sociales et les comportements antisociaux et la participation des jeunes à la vie des collectivités et du pays. Élaborée par le Ministère jamaïcain du gouvernement local, de la jeunesse et des sports, elle est précédée d'un avant-propos précisant qu'elle découle dans une large mesure du projet de programme d'action mondiale des Nations Unies pour la jeunesse jusqu'à l'an 2000 et au-delà.

- 40. À Montserrat, le Gouvernement élabore actuellement une politique nationale en faveur des jeunes avec l'aide du Programme du Commonwealth pour la jeunesse.
- 41. Le Paraguay a mis la dernière main à son premier plan national en faveur des jeunes, intitulé "Le pays que nous voulons". Ce plan a été présenté au Président de la République le 21 septembre 1995.
- 42. Au Venezuela, les politiques concernant les jeunes peuvent se diviser en deux groupes principaux : celles qui sont destinées à favoriser leur intégration sociale et au moyen desquelles le Gouvernement vénézuélien s'acquitte de ses responsabilités à leur égard et celles relatives à leur participation à la vie sociale.

ASIE OCCIDENTALE

- 43. À Bahreïn, la politique nationale en faveur des jeunes, qui est de nature intersectorielle, fait intervenir des ministères comme ceux de la jeunesse, des sports, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du commerce et de l'agriculture. Le taux d'alphabétisation des jeunes est très élevé si on le compare à celui des pays de la région. Les tendances démographiques indiquent qu'en l'an 2000, 16 % des jeunes vivront à la campagne et 84 % dans les villes et que l'âge moyen sera de 27 ans et 5 mois.
- 44. En Égypte, la politique nationale en faveur des jeunes, qui a été formulée par le Haut Commissariat à la jeunesse et aux sports, en coordination avec les autres ministères intéressés et en consultation avec des organisations non gouvernementales de jeunes, concerne plusieurs domaines (culturel, social et artistique). La majorité électorale est fixée à 18 ans. Les tendances démographiques indiquent qu'en l'an 2000, 39 % des jeunes vivront à la campagne et 61 % dans les villes et que l'âge moyen sera de 21 ans et 6 mois. La politique nationale égyptienne en faveur des jeunes accorde une attention particulière aux handicapés ainsi qu'aux jeunes vivant dans les campagnes et dans des régions en proie à des difficultés particulières.
- 45. En République arabe syrienne, la politique nationale en faveur des jeunes fait partie intégrante de politiques d'intérêt général qui tiennent compte de la nature et des objectifs de la société, en particulier le développement humain et le développement socio-économique. À sa mise en oeuvre, qui est coordonnée à l'échelon interministériel, sont associées deux grandes entités non gouvernementales : le Syndicat national des étudiants syriens (qui est composé d'étudiants des premier, deuxième et troisième cycles d'études universitaires, d'écoles de hautes études et d'établissements intermédiaires) et le Syndicat révolutionnaire de la jeunesse (qui est composé de plus d'un million et demi de jeunes travailleurs, de jeunes ruraux et d'étudiants ayant une formation

politique ou sociale, économique, professionnelle, touristique, sportive et artistique et dont 40 % sont des filles).

46. Les Émirats arabes unis accordent un rang élevé de priorité aux problèmes des jeunes, non seulement dans leur politique en faveur de la jeunesse mais aussi dans leur politique de développement. Ils ont promulgué des lois et mis en place des services de base éducatifs, sanitaires et sociaux gratuits qui, tout en étant conformes à leurs politiques nationales et aux politiques régionales et internationales, visent à préserver le caractère distinctif de la société tel qu'il découle de l'observation de la <u>charia</u> et des traditions nationales.

2. Programmes d'action nationaux en faveur des jeunes

AFRIQUE

- 47. Par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, le Gouvernement botswanais a appuyé plusieurs programmes en faveur des jeunes pour répondre aux différents besoins de la jeunesse du pays. Parmi les organisations non gouvernementales qui ont reçu l'aide du Gouvernement, on compte l'Association des camps de jeunes du Botswana, l'Association pour le bien-être familial du Botswana et l'Union chrétienne féminine du Botswana.
- 48. Dans le domaine de l'éducation, le Burkina Faso a mis au point une politique d'enseignement des droits de l'homme et des principes fondamentaux de la Constitution du pays qui est appliquée dans les écoles, les centres de formation professionnelle et les centres d'alphabétisation fonctionnelle. Le Gouvernement a également organisé un séminaire de mobilisation de ressources en vue de la mise en oeuvre du plan national d'éducation des filles. Dans le domaine de la santé et de l'environnement, le Burkina Faso a conçu et mis en oeuvre des programmes d'information et d'éducation, notamment des séminaires et des conférences sur les maladies sexuellement transmissibles et sur la sauvegarde de l'environnement. On a organisé des camps où les jeunes se livrent à des activités de reboisement.
- 49. Au Malawi, le Gouvernement a créé des centres de formation polyvalente pour enseigner aux jeunes les compétences techniques appropriées. L'initiative de crédit pour les jeunes du Malawi permettra aux jeunes de pouvoir bénéficier d'offres de crédit et de formation afin de créer de petites entreprises viables.
- 50. Au Mali, le Gouvernement a créé un service national de la jeunesse (SNJ) qui permet aux jeunes diplômés de travailler à des projets de services bénévoles.
- 51. Au Mozambique, le programme d'action national pour la jeunesse est axé sur les domaines suivants : éducation pour la vie de famille, action pour la vie communautaire et politique et législation.

ASIE ET PACIFIQUE

52. La Chine compte plusieurs programmes d'action pour la jeunesse, notamment des projets consacrés aux jeunes talents et à la civilisation de la jeunesse à

l'aube du nouveau siècle, ainsi qu'un projet d'aide à 10 000 villages. Par ailleurs, la Chine a mis au point un système de prime pour les jeunes, notamment les 10 meilleurs jeunes Chinois, qui récompense de jeunes entrepreneurs, notamment dans les villages, de jeunes inventeurs, de jeunes travailleurs qualifiés, de jeunes guides brillants, des prix pour les jeunes scientifiques chinois ou récompensant des découvertes scientifiques et techniques faites par de jeunes Chinois. Par ailleurs, les stations de télévision et de radio ont créé des programmes spéciaux pour les jeunes et les enfants. Plus de 100 journaux et magazines leur sont consacrés. Le <u>Journal de la jeunesse chinoise</u> est l'un de ces nombreux journaux qui ont une énorme diffusion intérieure. De jeunes volontaires ont lancé un programme de services bénévoles pour éliminer l'analphabétisme, étendre les soins médicaux, encourager l'écologie, promouvoir le droit chez les jeunes et propager la technologie et la culture. Il existe 27 camps nationaux pour les jeunes et les enfants en Chine.

- 53. L'Inde a créé des centres pour la jeunesse qui s'intéressent aux capacités d'emploi des jeunes dans les zones rurales et qui organisent des programmes de formation à la direction ainsi que des services sociaux. Elle a également institué un système de service national visant à faire participer les étudiants des universités et des lycées à des activités de reconstruction rurale pour aider les franges les plus vulnérables de la société.
- 54. Le Gouvernement des Îles Marshall, avec l'aide d'une mission de consultants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a mis au point et approuvé un programme de travail national pour la jeunesse qui sera intégré dans le programme national en faveur des jeunes et du développement dans les Îles Marshall. Ce programme aide à mobiliser les jeunes pour les faire participer au développement national avec l'aide et l'assistance financière du Gouvernement, des communautés religieuses, d'autres organisations non gouvernementales, du secteur privé et du public en général. La majeure partie du processus de prise de décisions du programme de travail est décentralisée et revient aux organisations non gouvernementales et aux collectivités locales, qui, à leur tour, reçoivent du Gouvernement national orientation, conseils, appui et assistance.
- 55. Dans les États fédérés de Micronésie, le Programme d'activités des jeunes relève du Département de l'environnement et des services sanitaires communautaires. Les principaux objectifs du programme national de services à l'intention de la jeunesse sont : a) de renforcer la solidarité avec les jeunes et les politiques en leur faveur dans le pays; b) de faire participer les jeunes au développement économique, social, culturel et religieux du pays; c) de renforcer les réseaux de jeunes et les services de coordination des jeunes; d) d'établir un fondement viable et approprié pour la mise en valeur de la jeunesse; e) de renforcer et encourager les programmes de formation pour les jeunes; f) de créer et améliorer des programmes pour protéger et réinsérer les jeunes si nécessaire; g) de créer avec les jeunes et pour eux des stratégies de protection de l'environnement au sein des communautés; et h) de mettre au point des programmes de formation des jeunes pour préserver l'héritage culturel de la nation.
- 56. En Inde, le Gouvernement a créé un système de service national qui encourage les étudiants à participer de leur plein gré à des travaux

communautaires bénévoles. Environ 1,3 million d'étudiants volontaires font actuellement partie de ce service national. Le Gouvernement encourage également les organisations non gouvernementales de jeunes à lui demander une assistance financière pour participer à la semaine du développement de la jeunesse. Le processus consiste à passer en revue les demandeurs et à sélectionner ceux qui recevront une aide.

- 57. Dans l'île néo-zélandaise de Nioué, les jeunes ont la possibilité d'être représentés dans les conseils de village et les organismes officiels. Cela garantit une représentation des jeunes tant au niveau du village que sur le plan national.
- 58. À Singapour, le Gouvernement a créé le Fonds de développement de la jeunesse, qui encourage les projets des jeunes.
- 59. Sri Lanka a pris des mesures concertées en vue de rationaliser et coordonner les centres de formation professionnelle et technique par le biais de réformes dans le cadre d'un programme de recherche global. Le programme Samurdhi de Sri Lanka est conçu pour développer le potentiel d'entreprise des pauvres. Il met l'accent sur des mesures destinées à la jeunesse des zones rurales dans des domaines comme l'agriculture, la formation, la terre, l'industrie et la production alimentaire.
- 60. Aux Philippines, le Gouvernement a nommé des représentants sectoriels de la jeunesse qui siègent au Congrès afin de garantir la participation totale des jeunes au processus législatif national.

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

- 61. Au Canada, le Gouvernement a lancé en 1994 la Stratégie d'emploi et d'éducation des jeunes, qui a précédé la création de Services Jeunes Canada et des programmes d'emploi d'été pour les étudiants. Le budget fédéral de 1996 a réaffecté 315 millions de dollars d'épargne afin de créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les jeunes au cours des trois années à venir.
- 62. Le Gouvernement de la République tchèque a créé le Système national d'information sur la jeunesse (NICEM), qui donne aux jeunes toutes sortes d'informations importantes susceptibles de les intéresser. Le Gouvernement subventionne les activités d'organisations non gouvernementales dans le domaine de la participation des jeunes, par exemple, des parlements d'enfants dans les villes et villages et une aide aux jeunes handicapés.
- 63. Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Danemark cherche à renforcer la participation des jeunes au processus de prise de décisions dans la vie quotidienne, dans les écoles, les associations de jeunes et aux niveaux régional et national.
- 64. La Finlande se prépare à participer au Service volontaire européen pour les jeunes. Le programme Jeunesse pour l'Europe qui est en cours a été couronné de succès et est exécuté par le Centre pour la mobilité internationale.

- 65. En Géorgie, le Ministère des affaires de la jeunesse a mis au point un programme de quatre ans pour les jeunes, confirmé par le décret présidentiel No 332 datant de mai 1996. Ce programme est constitué de plusieurs sous-programmes qui ont pour objectif : de diffuser des informations aux jeunes et de créer un centre de recherche scientifique sur les problèmes des jeunes; de constituer une base législative pour la protection des droits des jeunes; de promouvoir l'activité économique; de garantir la protection sociale des jeunes; de créer un système d'aide publique pour les organisations de jeunes et d'enfants; d'assurer la coopération internationale dans le domaine de la jeunesse; de garantir des conditions physiques et morales optimales pour la jeunesse; d'appuyer le mouvement des jeunes pour la protection de l'environnement; d'oeuvrer à l'élimination de la délinquance et des comportements asociaux, qui sont fréquents chez les jeunes; et d'assurer la formation des fonctionnaires s'occupant des problèmes des jeunes.
- 66. Dans le cadre établi par la loi sur les enfants et les jeunes, le Gouvernement liechtensteinois mène diverses activités visant à promouvoir les intérêts des jeunes. Il existe toute une variété d'équipements de loisir non commerciaux, comme des centres pour la jeunesse gérés par des professionnels, des clubs de musique et de sport, des organisations scouts et d'autres groupes de jeunes. On s'est efforcé de faire participer les jeunes à l'activité des organismes politiques au niveau local.
- 67. Le Gouvernement maltais a lancé une série de programmes pour les jeunes afin d'améliorer leur participation à des services de bénévolat, d'entreprise et de spécialisation. Avec le concours des banques locales, il a lancé un système qui permet aux jeunes d'obtenir des prêts sans garantie pour créer une entreprise ou suivre des études de troisième cycle ou de spécialisation à l'étranger. Le Ministère de la jeunesse et des sports subventionne les activités d'organisations bénévoles de jeunes qui mènent une action communautaire.
- 68. La Fédération de Russie s'occupe de la question des jeunes dans le cadre d'un programme fédéral intitulé "Jeunesse de Russie", dont l'objectif est d'instituer un dispositif juridique, économique et structurel de mise en oeuvre des politiques gouvernementales en faveur de la jeunesse. L'un des domaines prioritaires du programme consiste à mettre en place une base législative et juridique pour ces politiques.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

- 69. Les Bahamas ont un Programme national de mise en valeur de la jeunesse qui insiste sur la participation et la formation des jeunes ainsi que sur la création de conseils de coordination. Les Bahamas ont également institué un programme pilote destiné aux jeunes qui ont abandonné leurs études et sont sans emploi. Le programme met l'accent sur l'autonomisation des jeunes femmes. Par ailleurs, les Bahamas ont créé un institut de formation industrielle pour aider les jeunes à mieux s'intégrer dans la société.
- 70. La Barbade a mis au point un système de désignation de jeunes commissaires responsables de la motivation, de la mobilisation et de l'orientation de 80 000 jeunes. Elle a institué un programme pour les jeunes entrepreneurs

destiné aux jeunes qui veulent occuper un emploi indépendant ou créer une entreprise. Ce programme offre aux jeunes une assistance technique et financière et comprend un système de parrainage qui donnera à ces jeunes l'occasion de travailler en contact étroit avec des hommes d'affaires du secteur privé. Par ailleurs, le Service de la jeunesse de la Barbade cherche à toucher les jeunes en offrant un cadre de discipline et de formation de la personnalité pour encourager le développement et la croissance personnels.

- 71. Le programme en faveur des jeunes du Pérou encourage des projets portant en particulier sur un comportement sexuel responsable, l'éducation pour la paix, la prévention de l'abus des drogues, l'orientation professionnelle et la création d'emplois.
- 72. En 1995, la Jamaïque a réintroduit le Service national de la jeunesse, qui met particulièrement l'accent sur la formation aux postes de direction et l'éducation corrective.
- À la Trinité-et-Tobago, la priorité va à la formation et à l'emploi des jeunes. Les programmes incluent notamment le partenariat pour la formation et l'emploi des jeunes, le programme d'apprentissage et l'apprentissage pour la mobilisation industrielle. Le programme de partenariat pour la formation et l'emploi des jeunes comprend un projet de valorisation des carrières. L'apprentissage pour la mobilisation industrielle applique aux jeunes les techniques de formation dans l'entreprise. Le Gouvernement adopte également d'autres méthodes pour promouvoir l'emploi des jeunes par la formation et la spécialisation, notamment par des camps de jeunes, qui offrent une vaste gamme de cours d'artisanat et de secrétariat, des centres d'affaires qui se concentrent sur l'industrie du bâtiment et les qualifications liées au secteur du logement; et les centres pour la jeunesse. Par ailleurs, le Civilian Conservation Corps offre des emplois temporaires dans le cadre de projets axés principalement sur l'amélioration de l'environnement. Le Programme d'initiative personnelle assistée et le Programme de gestion des petites entreprises sont tous les deux conçus pour aider les jeunes entrepreneurs.
- 74. Le Venezuela a conçu divers programmes, notamment des programmes de formation professionnelle, de réinsertion des jeunes et de loisirs sous surveillance, de prévention de l'abus des drogues, ainsi que des programmes culturels, sanitaires et éducatifs.

ASIE OCCIDENTALE

75. La République arabe syrienne a appuyé les activités entreprises par l'Union de la jeunesse révolutionnaire pour lutter contre l'analphabétisme de milliers d'habitants en coopération avec le Ministère de la culture, dans le cadre d'une campagne visant à éliminer l'analphabétisme avant l'an 2000, et d'autres activités bénévoles qui ont des effets positifs sur le progrès et le développement du pays. Plusieurs ministères entretiennent des relations étroites avec les organisations de jeunes dans deux domaines : l'éducation sanitaire, en particulier en ce qui concerne le sida et sa prévention, et l'amélioration de la sensibilisation aux problèmes de l'environnement afin de préserver ce dernier et lutter contre la pollution. Ces organisations mènent

également des campagnes d'éducation contre le fléau des drogues et sur la prévention du crime.

76. Dans les Émirats arabes unis, le Ministère de la jeunesse et des sports sert de secrétariat à la Fédération arabe des organisations de jeunes récemment créée par la Ligue des États arabes pour promouvoir les échanges de jeunes et les services pour la jeunesse.

B. <u>Au niveau régional</u>

- Il est précisé dans le Programme d'action que les activités entreprises par les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales de jeunes ou s'occupant de questions liées à la jeunesse, sont un complément essentiel des mesures prises aux plans national et mondial pour renforcer les capacités nationales. Les commissions régionales, dans le cadre de leur mandat établi, ont été instamment invitées à promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action en incorporant les objectifs dans leurs propres plans, à faire le bilan des progrès accomplis et des obstacles rencontrés et à définir d'autres moyens d'encourager la prise de mesures à l'échelon régional. Il est indiqué par ailleurs que les réunions intergouvernementales régionales des ministres de la jeunesse pouvaient, en coopération avec les commissions régionales concernées de l'Organisation des Nations Unies, les organisations intergouvernementales régionales et les organisations non gouvernementales régionales de jeunes, contribuer à leur manière à la formulation, à l'application et à l'évaluation des mesures prises au niveau régional, et faire périodiquement le point des programmes régionaux en faveur des jeunes.
- 78. Cinq conférences des Nations Unies ont été consacrées à la jeunesse dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale de la jeunesse (1985), en coopération avec chacune des commissions économiques régionales de l'ONU, et 20 réunions des ministres chargés de la jeunesse ont été organisées à cette occasion. Alors que les cinq réunions régionales ont été organisées par l'ONU, 20 réunions ont été organisées par d'autres organisations intergouvernementales régionales et interrégionales pour donner suite à l'Année internationale. La Ligue des États arabes a organisé plusieurs réunions du Conseil des ministres arabes de la jeunesse et des sports depuis 1983 et les ministres francophones de la jeunesse et des sports se sont également réunis en conférence. Huit conférences des ministres ibéro-américains de la jeunesse ont été organisées depuis 1985, ainsi que quatre conférences du Conseil de l'Europe rassemblant les ministres européens chargés de la jeunesse. Le Programme du Commonwealth pour la jeunesse a organisé deux réunions interrégionales des ministres de la jeunesse du Commonwealth (en 1992 et 1995), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a tenu deux réunions régionales des ministres africains chargés de la jeunesse et du développement (en 1993 et 1996). D'autres organisations intergouvernementales, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Commission de l'océan Indien (COI) et la Commission du Pacifique Sud ont également organisé au niveau sous-régional des réunions des ministres de la jeunesse depuis 1992. Toutefois, l'ONU n'a pas participé à l'organisation de ces réunions régionales et interrégionales des ministres de la jeunesse. Le Programme d'action a demandé une coopération plus étroite entre les différentes réunions régionales et interrégionales des ministres de la jeunesse, ainsi

qu'une plus grande participation de l'ONU et de ses commissions régionales à ces processus, en coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et interrégionales intéressées.

- 79. Le 24 avril 1996, la CESAP a adopté la résolution 52/4, intitulée "Promotion de la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes en Asie et dans le Pacifique", rappelant à la fois la résolution 50/81 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a adopté le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, et la résolution 50/7 de la CESAP, dans laquelle la Commission a adopté le Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP, tel que révisé en 1994.
- 80. En application de cette résolution, la CESAP a organisé la Réunion pour la mise en valeur des ressources humaines pour la jeunesse dans la région Asie-Pacifique à Beijing du 22 au 26 octobre 1996. La Réunion a été organisée en coopération avec la Fédération de la jeunesse chinoise, avec l'assistance financière du Gouvernement chinois, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de la Conférence chrétienne d'Asie. La Réunion a rassemblé des représentants des membres de la CESAP et des membres associés, hauts responsables dans les ministères et les départements chargés des questions de la jeunesse. Par ailleurs, plusieurs organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales de jeunes, des organisations intergouvernementales de jeunes et des institutions et organisations du système des Nations Unies ont participé à la Réunion. C'était la première fois depuis 1984 qu'une telle réunion était organisée par l'une des cinq commissions régionales de l'ONU à l'intention des dirigeants des organisations gouvernementales, non gouvernementales et intergouvernementales s'occupant des jeunes au sujet de l'application d'une résolution importante de l'Assemblée générale consacrée à la jeunesse.
- 81. La Réunion a adopté la Déclaration de Beijing pour la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes, qui constitue la contribution de l'Asie et du Pacifique au Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies. a également été communiquée au Forum comme contribution de l'Asie et du Pacifique à l'évolution de la conception mondiale du rôle de la jeunesse dans le développement au XXIe siècle. La Déclaration était fondée sur le Plan d'action de Jakarta pour la mise en valeur des ressources humaines dans la région de la CESAP, qui identifiait la jeunesse comme groupe prioritaire pour la mise en valeur des ressources humaines pour chacun des trois composants interdépendants de ce processus : a) investissement dans les ressources humaines pour améliorer les capacités de production; b) utilisation de ces ressources humaines pour produire davantage; et c) consommation des produits obtenus pour améliorer la qualité de la vie. La Déclaration de Beijing s'inspirait du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et des propositions qui y figurent en ce qui concerne une action intégrée pour aborder plus efficacement les problèmes des jeunes et améliorer la participation de ces derniers au développement.
- 82. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a organisé la Conférence panafricaine sur la jeunesse et le développement, du 18 au 22 mars 1996 à

Addis-Abeba. Les participants ont examiné les domaines suivants, à propos desquels ils ont fait des recommandations : la situation des jeunes en Afrique; la paix, la participation et le développement; la jeunesse, la santé et le développement; les problèmes de la jeunesse dans les secteurs ruraux et urbains; la jeunesse et l'environnement; les possibilités offertes aux petites filles; et la jeunesse et l'intégration régionale en Afrique. La réunion a également permis de prendre des décisions sur des modalités de mise en oeuvre des recommandations, qui comprennent : des mesures à court terme et à long terme au niveau national, ainsi que des politiques et des mesures à court terme et à long terme aux niveaux régional et intercontinental. Il est important de signaler que la Conférence a décidé de réunir deux fois par an une conférence panafricaine sur la jeunesse et le développement pour examiner et évaluer les progrès accomplis depuis la tenue de la première conférence. Par ailleurs, les organisations de jeunes des pays africains, ainsi que les scouts, ont participé à la Conférence. Ils ont organisé leur propre forum de la jeunesse au sein de la Conférence et ont décidé d'organiser un Congrès de la jeunesse panafricaine en Algérie en 1996 pour dynamiser le mouvement de la jeunesse africaine, afin d'inciter tous les jeunes africains à participer activement à tous les processus visant à régler les problèmes politiques, sociaux, culturels et économiques du continent. Le Gouvernement algérien a proposé d'accueillir la Conférence.

83. Le Programme d'action de la Communauté européenne pour la coopération dans le domaine de l'éducation (Socrate) a été lancé en 1995 et court jusqu'à la fin de 1999. Regroupant les 15 États membres de l'Union européenne, ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, il s'agit de la première initiative européenne consacrée à l'éducation à tous les âges et fait partie intégrante d'une approche plus large de la notion d'éducation permanente.

C. Au niveau mondial

- 84. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà demande à la Commission du développement social, en sa qualité d'organe subsidiaire du Conseil économique et social responsable des questions de développement social dans le monde, de jouer un rôle important en tant qu'entité chargée de coordonner la mise en oeuvre du Programme d'action. La Commission a été chargée de poursuivre le débat de haut niveau sur les jeunes de façon à coordonner les politiques et faire périodiquement le point des problèmes et tendances dans ce domaine. L'Assemblée générale a invité les ministres de la jeunesse des pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie occidentale, qui tiennent actuellement des conférences régionales et interrégionales, à intensifier leur coopération et à envisager de se réunir régulièrement au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée a indiqué que ces réunions offriraient un cadre approprié pour un débat mondial axé sur les questions concernant la jeunesse.
- 85. Les organes et organismes des Nations Unies s'occupant des jeunes ont été invités à appuyer les travaux des conférences susmentionnées. À cet égard, le Groupe de travail spécial interorganisations sur la jeunesse a été prié de se réunir tous les ans et d'inviter tous les organes et organismes concernés des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales intéressées, à rechercher les moyens de poursuivre l'application concertée du Programme d'action. Il est également indiqué dans le Programme que de véritables courants

de communication entre les organisations non gouvernementales de jeunes et le système des Nations Unies sont essentiels pour engager un dialogue et des consultations sur la situation des jeunes et ses incidences sur la mise en oeuvre du Programme d'action. Le Programme a rappelé que l'Assemblée générale avait souligné à plusieurs reprises l'importance de ces courants de communication dans le domaine de la jeunesse. Il a recommandé que le Forum de la jeunesse du système des Nations Unies contribue à la mise en oeuvre du Programme d'action en participant à la mise au point et à la promotion d'initiatives conjointes qui servent les objectifs du Programme d'action afin que ceux-ci tiennent mieux compte des intérêts des jeunes.

- 86. Conformément aux résolutions 44/59 du 8 décembre 1989 et 50/81 de l'Assemblée générale, le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat, en collaboration avec le Conseil fédéral autrichien de la jeunesse, a organisé le Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies, rassemblant environ 400 représentants d'organisations non gouvernementales de jeunes, d'organes et d'organismes du système des Nations Unies s'occupant des jeunes et d'autres organisations intergouvernementales représentant les conférences régionales des ministres de la jeunesse. Les participants étaient originaires de plus de 150 pays. L'objectif principal du Forum était de promouvoir l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, en tenant compte en particulier des vues des jeunes, et le lancement de programmes communs de jeunes à cet effet. Il en a résulté un rapport et des arrangements de coordination reposant sur les recommandations adoptées par le Forum pour une action commune dans le domaine de la jeunesse, de la communication, de la formation des jeunes et des projets des jeunes proposée par les 12 groupes de travail du Forum consacrés à chacun des thèmes prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse.
- 87. Un système unique de cogestion a été adopté et réunit des représentants d'organisations non gouvernementales de jeunes et d'organes et organismes du système des Nations Unies s'occupant des jeunes pour assurer la coprésidence de 12 groupes de travail et constituer un bureau formant la direction générale de la représentation des ONG et des organes et organismes du système des Nations Unies intéressés.
- 88. On trouvera ci-après un bref résumé des recommandations adoptées par le Forum mondial de la jeunesse :

Recommandations

Groupe de travail 1. Jeunesse, éducation et loisirs

Le Forum a affirmé que l'éducation était un "droit universel". Les participants ont recommandé la mise au point d'un programme multiculturel qui serait utilisé dans le monde entier dans l'enseignement scolaire et extrascolaire. Au nombre des propositions avancées figuraient, entre autres, des projets de formation, un "Café de l'ONU" et un programme de formation pratique pour promouvoir l'emploi indépendant.

Déclarant son intention de mettre à profit l'élan suscité par la célébration simultanée en 1995 du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse (1985) et du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ainsi que par l'adoption par l'Assemblée générale du Programme d'action pour la jeunesse, le Forum a souligné qu'il fallait adopter de nouvelles méthodes d'organisation, de financement et de conceptualisation de l'éducation et des loisirs pour relever les nouveaux défis du XXIe siècle.

Groupe de travail 2. Jeunesse et emploi

Le Forum a insisté sur la gravité des problèmes de l'emploi auxquels se heurtent les jeunes du monde entier. Les participants ont recommandé que l'Organisation des Nations Unies aide financièrement les groupes de jeunes qui participent aux programmes de formation visant à promouvoir l'emploi et le travail indépendant des jeunes. Les gouvernements devraient concevoir ces programmes en collaboration avec les jeunes et cette formation devrait toujours tenir compte des besoins du marché du travail.

Groupe de travail 3. Jeunesse, santé et population

Affirmant la nécessité d'investir en faveur de la santé des jeunes afin d'assurer celle des générations futures, le Forum a invité les médias et l'industrie du spectacle à promouvoir la diffusion de modèles et d'images qui contribuent à assurer la santé et les développements au lieu de les compromettre. Les représentants ont déclaré que des agents sanitaires plus jeunes devraient contribuer à la formulation des politiques et ils ont par ailleurs évoqué la nécessité d'organiser à l'intention des jeunes qui s'intéressent aux questions relatives à la santé et à la population des cours de perfectionnement axés sur les préoccupations de la jeunesse et des programmes d'échanges. Un membre du Groupe de travail sur la santé et la population a déclaré que le dépistage anonyme du sida permettrait de vaincre les réticences de certains à se soumettre à des tests, en particulier dans le contexte de certaines cultures.

Groupe de travail 4. Jeunesse, faim et pauvreté

Le Forum a analysé les causes de la pauvreté mondiale. La répartition inégale des ressources était une des causes du chômage et du sous-emploi, et ces problèmes étaient exacerbés par l'absence d'une stratégie internationale et les lacunes qui subsistent en matière d'éducation et de protection de l'environnement. Les participants ont déclaré que seul un effort global intégré permettrait de résoudre ces problèmes et ont recommandé d'agir en vue de recenser et de partager les ressources disponibles. Le Forum a fait des recommandations précises aux gouvernements et au système des Nations Unies afin qu'ils prennent des mesures visant à renforcer la participation des jeunes aux projets traitant de l'élimination de la faim et de la pauvreté.

Groupe de travail 5. Jeunesse, environnement et développement durable

Le Forum a demandé la création de moyens de communication qui se feraient l'écho des préoccupations des jeunes en matière d'environnement et de développement durable. Les participants ont préconisé un "contrat de projet

concernant la jeunesse" qui donnerait aux jeunes les moyens d'établir des partenariats avec des entités de l'Organisation des Nations Unies, des organisations, des institutions gouvernementales, des administrations locales, des organisations non gouvernementales et des organismes scientifiques.

Groupe de travail 6. Jeunesse et établissements humains

Le Forum a proposé que, dans tous les programmes des Nations Unies, y compris le Programme d'action mondial pour la jeunesse, l'on accorde une plus haute priorité aux recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) dans les domaines du logement et de la planification urbaine. Les représentants ont examiné la possibilité de créer des programmes de formation sur les établissements humains en vue de promouvoir la compréhension réciproque entre les professionnels et les groupes de jeunes. Ils ont demandé la création d'un bulletin de nouvelles et d'informations sur la jeunesse et les établissements humains.

Groupe de travail 7. Jeunesse et abus des drogues

Les recommandations du Forum en la matière ont été axées principalement sur la prévention. Les participants ont proposé la mise au point de méthodes de communication bien ciblées permettant de diffuser auprès des jeunes à risque des messages porteurs contre l'abus des drogues. Le Forum a entre autres recommandé à l'Organisation des Nations Unies d'investir dans l'avenir en finançant toute une gamme de projets relatifs à la prévention de l'usage de la drogue chez les jeunes dans le monde entier; d'encourager la formation des animateurs de mouvements de jeunes en matière de prévention; de financer des ateliers à l'intention d'enseignants et de groupes de jeunes qui mettraient au point des manuels de formation et des pochettes d'information sur la prévention des drogues et d'appuyer des programmes d'information objectifs visant à permettre aux jeunes de faire des choix en toute connaissance de cause au sujet de ces drogues.

Groupe de travail 8. Délinquance juvénile et justice pénale

Le Forum a demandé que les jeunes délinquants soient considérés comme des victimes actuelles et potentielles. Les représentants ont souligné que le sentiment d'impuissance, le désespoir et un environnement économique défavorable contribuaient à la délinquance juvénile et ont demandé que des séminaires de formation soient organisés à l'intention des responsables de la justice pour mineurs, des parents et autres adultes intéressés. Ils ont déclaré que la détention n'était pas une solution pour assurer la réinsertion sociale des jeunes délinquants et ont instamment demandé que les organisations non gouvernementales aient accès aux jeunes détenus.

Groupe de travail 9. Jeunesse, tolérance, racisme et xénophobie

Le Forum a demandé de mieux informer les jeunes pour contrecarrer l'intolérance. Soulignant l'égale valeur de chaque individu, les participants ont recommandé de créer une base de données "réseau tolérance" pour faciliter la lutte contre le racisme et la xénophobie et de redoubler d'efforts pour en finir

avec les stéréotypes ethniques et raciaux. Les jeunes pouvaient être utilement engagés dans la lutte contre le racisme et les préjugés dans le monde.

Les représentants ont demandé que la question de l'intolérance soit ajoutée aux domaines prioritaires qui figurent déjà dans le Programme d'action pour la jeunesse et ont invité les jeunes à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils appliquent les instruments existants relatifs aux droits de l'homme ayant une incidence sur la tolérance.

Groupe de travail 10. Filles et jeunes femmes

Le Forum a constaté que son groupe de travail sur les filles et les jeunes femmes qui avait commencé ses travaux avec la participation de 29 femmes et 1 homme, était paradoxalement le seul groupe du Forum ne reflétant pas 1'intention déclarée des organisateurs de parvenir à une représentation équilibrée des sexes tout au long des travaux. Les participants ont demandé une meilleure diffusion auprès de toutes les femmes des informations sur les questions internationales concernant les femmes et les filles, y compris "les groupes défavorisés". Ils ont émis le voeu que les documents internationaux clefs concernant les droits des femmes, y compris diverses conventions des Nations Unies, fassent l'objet d'une plus large distribution. Les femmes devraient avoir les moyens de communiquer à tous les niveaux en tant que partenaires sur un pied d'égalité.

Groupe de travail 11. Participation des jeunes et droits des jeunes

Outre qu'il a demandé que les jeunes soient représentés dans les délégations nationales auprès de l'Assemblée générale et dans les conférences connexes, le Forum a proposé l'élaboration d'une charte des Nations Unies sur les droits des jeunes ainsi que la nomination par l'Assemblée générale d'un rapporteur spécial chargé de veiller au respect de ces droits pendant au moins trois ans. Il a recommandé que les jeunes aient le droit de voyager librement, y compris les représentants des organisations de jeunes.

Le groupe a recommandé aux gouvernements de faire figurer l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes scolaires. Pour accroître la participation des jeunes et renforcer leurs droits, le groupe a par ailleurs proposé que des cours de formation soient organisés à l'intention des formateurs dans le domaine des droits de l'homme tout en mettant au point le matériel pédagogique voulu.

Groupe de travail 12. Jeunesse et communication

Se fondant sur la prémisse selon laquelle l'information c'est le pouvoir, le Forum a déclaré que faciliter les communications mondiales entre les jeunes revenait à leur donner l'occasion de s'autonomiser. Pour inscrire dans les faits la vision de ce dialogue à l'échelle mondiale, il faut faire en sorte que tous les jeunes aient librement accès à l'information.

Constatant que l'information décentralisée atteignait le plus grand nombre possible de jeunes, le groupe a proposé un certain nombre de projets de recherche visant à identifier les chaînes de communication que prise plus

particulièrement la jeunesse. Il a en outre proposé qu'un centre d'information soit établi pour les zones de conflit.

Il conviendrait d'améliorer les nouvelles techniques telles qu'Internet pour permettre aux jeunes d'avoir de véritables échanges de vues sur leurs situations et leurs besoins et par là même mettre en place un réseau mondial de la jeunesse. Le groupe a plus particulièrement mis l'accent sur la nécessité d'inclure l'enseignement médiatique dans les programmes scolaires pour faire des jeunes un public averti capable d'éviter les pièges inhérents aux médias.

Autres manifestations internationales

89. Une autre manifestation internationale visant à promouvoir l'application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà a été les Olympiades culturelles mondiales des populations autochtones et de la jeunesse organisées à Manille du 24 février au 3 mars 1996 et ayant pour thème le partenariat avec les jeunes en faveur de la paix et du développement durable. Au cours de la réunion, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Ibrahima Fall, a lancé le Programme sur une base globale au nom du Secrétaire général. La section II de la Déclaration de Manille adoptée par cette réunion (voir A/51/293, annexe), a, entre autres, confirmé le droit des jeunes de participer activement à tous les aspects de la vie sociale, économique, politique, éducative, culturelle, spirituelle et morale en tant que partenaires dans le développement de la société. Cette section intitulée "Jeunes" comporte cinq parties : a) éducation et santé; b) droits de l'homme et responsabilités; c) participation; d) paix et développement durable; et e) arts, médias et sports. Les participants à la réunion ont précisé que tous les jeunes avaient droit à une éducation de base, à un enseignement adapté et à des services de santé, et ce, aussi bien dans leur intérêt que dans celui de la société en général. Ils ont fait remarquer que les jeunes autochtones ainsi que les autres jeunes défavorisés et vulnérables devaient être protégés et encouragés à prendre part à la vie de la société. En outre, les participants à la réunion ont encouragé les gouvernements à mettre en place des programmes du type "jeunes entrepreneurs".

III. EXAMEN ET ÉVALUATION : PROBLÈMES ABORDÉS ET RECOMMANDATIONS

A. Problèmes abordés

1. Au niveau national

90. Au niveau national, le présent rapport a révélé au moins six grands obstacles à une application efficace de ce programme d'action par les gouvernements : a) volonté politique insuffisante de considérer à la fois les problèmes et les potentiels de la jeunesse sur une base intersectorielle; b) absence d'une politique nationale intégrée de la jeunesse regroupant les diverses politiques des ministères et départements sectoriels du gouvernement et de ses organismes provinciaux et locaux; c) possibilités insuffisantes de formation du personnel des ministères et départements concernés par les problèmes de la jeunesse pour qu'ils puissent répondre efficacement à ses besoins et aspirations; d) faiblesse de l'appui financier à l'exécution de ces politiques dans l'intérêt des groupes cibles, reposant sur une mise en commun

des ressources des départements intéressés; e) problèmes liés à la définition de la jeunesse et de ses sous-groupes ainsi que de leurs divers besoins (adolescents : 15-18 ans; jeunes : 19-24 ans), en évitant toute confusion entre les politiques et programmes destinés aux enfants et ceux destinés à la jeunesse et arrêtés avec sa collaboration; et f) absence d'études systématiques au niveau national de la situation de la jeunesse (menées conjointement par les organisations gouvernementales et non gouvernementales les plus intéressées et avec la participation du secteur privé, qui a un intérêt économique et social à la conduite de telles enquêtes).

2. <u>Au niveau régional</u>

91. Au niveau régional, les commissions régionales ont fait un accueil inégal aux résolutions 49/154 et 50/81 de l'Assemblée générale, qui les invitaient à prendre des mesures pour examiner et évaluer la situation de la jeunesse dans leurs régions respectives et concevoir des programmes d'action régionaux de la jeunesse à titre de préparatifs et de suivi du Programme d'action mondial dans chaque région. Un examen de l'action intergouvernementale au niveau régional depuis 1985 a montré que toutes les principales réunions régionales des ministres chargés de la jeunesse ont été organisées par d'autres organisations intergouvernementales régionales et non par les commissions régionales des Nations Unies. Seule la CESAP a pris des initiatives pour promouvoir le Programme d'action mondial pour la jeunesse. Les réunions régionales des ministres responsables de la jeunesse ne comportent pas en fait la participation de tous les États Membres faisant partie de la région. En Amérique latine, les réunions ne comportent pas la participation des États Membres des Caraïbes; en Afrique, elles se partagent souvent en deux groupes - États francophones et États anglophones; et en Asie, elles sont limitées aux États de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et à ceux de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et ne comportent pas la participation des États de l'Asie de l'Est et du Pacifique, tandis qu'en Asie occidentale la fréquence des réunions est moindre. À l'exception de la CESAP, les commissions régionales, les bureaux régionaux des organisations et organismes du système des Nations Unies s'intéressant à la jeunesse et les organisations régionales intergouvernementales et non gouvernementales d'orientation similaire n'ont pas suffisamment coordonné leurs activités, surtout pour promouvoir le Programme d'action dans chaque région.

3. <u>Au niveau mondial</u>

- 92. Enfin, au niveau mondial, durant les 50 années de son histoire, l'Organisation des Nations Unies n'a pas tenu une série régulière de réunions qui auraient rassemblé les dirigeants des ministères et départements de chaque pays chargés des questions de jeunesse pour mettre l'accent au niveau mondial sur les politiques et les programmes intéressant la jeunesse.
- 93. En 1996, environ 166 des 185 États Membres comptent des départements ou ministères qui s'occupent des problèmes de la jeunesse. Un programme d'ensemble a fait défaut au niveau gouvernemental, mais il n'a pas moins fait défaut aux niveaux non gouvernemental et intergouvernemental. Sans la participation directe des groupes les plus directement intéressés, le Programme d'action mondial pour la jeunesse demeurera lettre morte. En outre, les activités

opérationnelles du système des Nations Unies concernant la jeunesse n'ont pas reflété directement les normes mondiales adoptées à son sujet par l'Assemblée générale, et les débats menés au niveau mondial n'ont pas porté sur ces activités.

B. Recommandations

1. Au niveau national

94. Au niveau national, le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse, ainsi que d'autres fonds du système des Nations Unies en faveur de la jeunesse, pourraient couvrir les frais de réunions d'examen nationales, surtout dans les pays les moins avancés et dans toutes les régions du Sud. Ces réunions pourraient rassembler des représentants : a) des ministères et départements s'intéressant à la jeunesse dans chaque pays (notamment ceux chargés de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la participation des jeunes); b) des organisations et organismes du système des Nations Unies s'intéressant à la jeunesse; c) des organisations non gouvernementales nationales de jeunes; et d) des sociétés et industries du secteur privé intéressées. Les débats pourraient être centrés sur la situation de la jeunesse dans chaque pays, ainsi que sur les politiques et programmes des participants en la matière. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse pourrait être examiné et cité dans ces débats afin d'établir un lien plus étroit entre les politiques nationales et les politiques mondiales dans ce domaine et de concevoir des programmes mieux appropriés. Les organisations et organismes du système des Nations Unies s'intéressant à la jeunesse sont invités à examiner et soutenir les programmes d'action nationaux pour la jeunesse adoptés par ces réunions, et à en assurer le suivi.

2. <u>Au niveau régional</u>

95. Au niveau régional, les commissions régionales sont invitées à donner suite aux demandes de l'Assemblée générale et à participer davantage aux réunions d'examen tant intergouvernementales que non gouvernementales concernant la jeunesse dans chaque région, de même qu'à appuyer les programmes d'action régionaux pour la jeunesse adoptés par ces réunions et en assurer le suivi. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse lance un appel aux organisations non gouvernementales régionales de jeunesse, aux bureaux nationaux d'organismes et d'organes du système des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales régionales qui s'occupent de la jeunesse pour qu'ils envisagent de se réunir tous les deux ans afin d'examiner et de discuter des problèmes et tendances et d'identifier des propositions de coopération aux niveaux régional et sous-régional. Les commissions régionales sont invitées à jouer un rôle essentiel en fournissant un site convenable et une contribution appropriée à l'action régionale.

3. Au niveau mondial

96. Les recommandations du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà prévoient notamment ce qui suit : la Commission du développement social poursuivra son dialogue sur la jeunesse au niveau des politiques afin de coordonner les politiques et de suivre périodiquement l'évolution des problèmes et des tendances; les ministres chargés des questions

de jeunesse se réuniront régulièrement au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, s'inspirant des conférences régionales et interrégionales actuelles des ministres chargés des problèmes de la jeunesse en Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes et Asie occidentale; le groupe interinstitutions ad hoc existant chargé de la jeunesse tiendra des réunions annuelles auxquelles tous les organes et organismes du système des Nations Unies et organisations intergouvernementales intéressés pourront participer afin d'examiner les moyens leur permettant de promouvoir de manière coordonnée l'application du Programme d'action; le Forum Jeunesse du système des Nations Unies tiendra des réunions afin de contribuer à l'application du Programme d'action en identifiant et en encourageant des initiatives conjointes visant à faire progresser la réalisation des objectifs et ainsi à mieux refléter les intérêts de la jeunesse; et le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse soutiendra la mise en oeuvre du Programme d'action au moyen d'initiatives pilotes destinées à encourager la participation des jeunes à la conception et à l'exécution de projets opérationnels.

97. En adoptant le Programme d'action, l'Assemblée générale a accepté ces recommandations. Le moment est désormais venu de les mettre en oeuvre au niveau mondial et de faire rapport à l'Assemblée, par l'entremise de la Commission, sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés.

ANNEXE

<u>État d'avancement de la réalisation du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà, au 31 décembre 1996</u>^a

Afghanistan^{b, c} Kenva^{b, c} Dominique^c Afrique du Sud^{b, c, d} Égypte^{b, c, d} Kirghizistan^e Albanie^{b, c} El Salvador^c Koweït Algérie^{b, c} Émirats arabes unis^{b, c, d} Lesothob, c Allemagne^{b, c, d} Équateur^{b, c} Lettonie Andorreb, c Érythrée^e Liban^{b, c} Espagne^{b, c, d} Angola^{b, c} Libéria^{b, c} Antiqua-et-Barbudab, c Liechtenstein^{b, c, d} Estonie^c Arabie saoudite^{b, c} Lituaniec États-Unis d'Amériqued Luxembourq^{b, c, d} Argentine^{b, c} Éthiopie^{b, c} Arménie^c Madagascarb, c Ex-République yougoslave Australie^{b, c, d} Malaisie^{b, c, d} de Macédoine Malawi^{b, c, d} Autriche^{b, c, d} Fédération de Russie^{b, c, d} Maldives^{b, c} Azerbaïdjanc Fidji^{b, c} Bahamas^{b, d} Finlande^{b, c, d} Mali^{b, c, d} Bahreïn^{b, c} France^{b, c, d} $Malte^{b, c, d}$ Bangladesh^{b, c, d} $Gabon^{b, c}$ Maroc^{b, c} Maurice^{b, c} Barbade^{b, c, d} Gambieb, c Bélarus^{b, c} Mauritanie^{b, c} Géorgie Belgique^{b, c, d} Ghana^{b, c, d} Mexique^{b, c, d} Belize^{b, c} Grèce^{b, c, d} Micronésie (États Bénin^{b, c} Grenade^c fédérés de)^{b, c, d} Monacob, c, d Bhoutanc Guatemala^{b, c} Bolivie^{b, c, d} Guinée^{b, c} Mongolie Mozambique^{b, c, d} Bosnie-Herzégovine^e Guinée-Bissauc Botswana^{b, c, d} Guinée équatorialee Myanmare Namibie^{b, c} Brésilc Guyana^{b, c} Haïti^{b, c} Népal^{b, c} Brunéi Darussalamb, c Bulgarie^{b, c} Honduras^{b, c} Nicaragua^{b, c, d} Burkina Faso^{b, c, d} Hongrie^{b, c, d} Niger Nigéria^{b, c, d} Burundi^{b, c} Îles Marshall^{b, c, d} Norvège^{b, c, d} Îles Salomon^{b, c} Cambodge Indeb, c, d Nouvelle-Zélande^{b, c, d} Cameroun^{b, c} Canada^{b, c, d} Indonésie^{b, c, d} Oman^{b, c} Ouganda^{b, c} Cap-Vert^c Iran (République Chili^{b, c, d} islamique d')b, c, d Ouzbékistan^e Chine^{b, c, d} Pakistan^{b, c} $Iraq^c$ Chypreb, c, d Irlande^{b, c, d} Palaose Islande^{b, c, d} Panama^{b, c} Colombieb, c Israël^{b, c, d} Comores^{b, c} Papouasie-Congo^{b, c} Italied Nouvelle-Guinée^{b, c, d} Costa Rica^{b, c, d} Paraquay^{b, c} Jamahiriya arabe Côte d'Ivoireb, c Pays-Basb, c, d libyennec $\texttt{Jama\"ique}^{\texttt{b}, \texttt{c}, \texttt{d}}$ Pérou^{b, c, d} Croatieb, c Cuba^{b, c, d} Philippines^{b, c, d} Japon^{b, c, d} Danemark^{b, c, d} Pologne^{b, c, d} Jordanie^{b, c} Portugal^{b, c, d} Djibouti^{b, c} Kazakstan^e

Oatar^e République arabe syrienne^{b, c, d} République centrafricaine^{b, c} République de Corée^{b, c, d} République démocratique populaire laod République de Moldovab, c République dominicaine République populaire démocratique de Corée^{b, c, d} République tchèque^{b, c} République-Unie de Tanzanie^{b, c, d} Roumanie^{b, c, d} Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord^{b, c, d} Rwanda^{b, c} Sainte-Lucie^{b, c} Saint-Kitts-et-Nevisb, c Saint-Marin^c Saint-Vincent-et-les Grenadines^{b, c} ${\tt Samoa^{b,\ c}}$ Sao Tomé-et-Principe^c Sénégal^{b, c} Seychelles^{b, c} Sierra Leone^{b, c} Singapour^{b, c} Slovaquieb, c Slovénie^{b, c} Somalie^e Soudan^{b, c} Sri Lanka^{b, c, d} Suède^{b, c, d} Suriname^{b, c, d} Swaziland^{b, c}18

Tadjikistan^e $\mathsf{Tchad}^{\mathsf{b}, \mathsf{c}}$ Tha \ddot{i} lande $^{b, c}$ Togo^{b, c} Trinité-et-Tobago^{b, c, d} Tunisie^{b, c} Turkménistan^e Turquieb, c Ukraine^{b, c} Uruquay^{b, c} Vanuatu^{b, c} Venezuela^{b, c, d} Viet Namb, c, d Yémen^{b, c} Yougoslavie^{b, c} Zaïre^{b, c} Zambie^{b, c} Zimbabwe^{b, c, d}

^a Les données présentées dans l'annexe sont extraites de la base de données sur la jeunesse du Département de la coordination des politiques et du développement durable (Secrétariat de l'ONU), ainsi que des réponses des États Membres à un questionnaire envoyé par le Secrétariat en 1996.

^b Formulation d'une politique nationale (intersectorielle) de la jeunesse.

[°] Désignation d'un mécanisme national de coordination des problèmes de la jeunesse (ministère, département, conseil, comité, etc.).

^d Application d'un programme national d'action de la jeunesse (opérationnel, service volontaire).

^e Aucune donnée n'a été reçue concernant la politique nationale de la jeunesse, les mécanismes de coordination ou les programmes d'action en la matière.